

Protocole lié au Covid-19

Relais d'Assistants Maternels Informations publics

En conformité avec les directives du ministère de la santé et des solidarités, datant du 6 mai 2020 et selon la décision de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche :

- Les permanences n'ont lieu que sur rendez-vous.
- Les matinées d'éveil restent fermées jusque fin août.
- Des activités en plein air (type sortie plage ou rando poussette) peuvent être organisées dans le respect des règles sanitaires du guide ministériel –modes d'accueil petite enfance du 31 mai 2020 (décret n° 2020-663 du 31 mai 2020).

Modalités d'organisation des permanences physiques

Avant le rendez-vous

- Si vous présentez des signes du covid 19, ou si vous avez été malade ces dernières semaines, nous vous remercions de nous appeler pour reporter le RDV.
- Le port du masque est vivement conseillé dès l'entrée du bâtiment et obligatoire dans le cas de rendez-vous en présence de la famille et de l'assistant maternel.
- Afin de limiter les passages par la salle d'attente, nous vous demandons d'arriver juste à l'heure de votre RDV et vous recommandons de vous équiper d'un masque pour le RDV.
- Les zones de contact dans le bureau (bureau – chaises – zone de contacts) sont désinfectées par l'animatrice ainsi que les clenches de porte entre chaque rendez-vous.

Lors du rendez-vous

- Nous vous accueillons avec sourire et bonne humeur sous notre masque. Nous vous demandons d'en porter un aussi
- Du gel hydroalcoolique est à votre disposition à l'entrée de la COCM, ainsi que des mouchoirs en papier et une poubelle dans le bureau.
- Nous accueillons 2 adultes maximum en même temps en plus de l'animatrice
- Une distance de 1 mètre doit être maintenue entre les personnes, si cela n'est pas possible, le port du masque est obligatoire (décret n°2020-663 du 31 mai 2020).

Après le rendez-vous

- Le bureau est aéré après chaque rendez-vous.
- Les surfaces de contact sont désinfectées.
- Du gel hydroalcoolique reste à votre disposition à l'entrée

Veillez noter que l'accès aux sanitaires est interdit.

Ces mesures peuvent vous paraître contraignantes, mais il faut garder en mémoire que « se protéger, c'est protéger les autres aussi ». Merci pour votre coopération et votre compréhension.

Protégeons-nous pour le bien de tous !